

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 17/07/2023**OBJET : Décision Modificative n°1 au BP 2023****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET propose une décision modificative, pour prendre en compte les conséquences de l'affectation définitive du résultat par la rectification des reports antérieurs.

Par ailleurs, il sera proposé d'augmenter le montant de l'emprunt à souscrire sur 2023 pour tenir compte des évolutions du projet de restructuration – extension de l'école Paul Cézanne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre – article – référence fonctionnelle – analytique - opération	Nature		Montant
011 – 60611 – 020 - BATIMENTS	Energie		+ 850.51 €
023 – 023 – 01 – 01	cession d'actif		-2 000.00 €
		TOTAL	-1 149.49 €

RECETTES :

Chapitre – article – référence fonctionnelle – analytique - opération	Nature		Montant
002 – 002 – 01 - 01	report antérieur		+ 850.51 €
77 – 775 – 020 -AG	cession d'actif		-2 000.00 €
		TOTAL	- 1 149.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre – article – référence fonctionnelle – analytique - opération	Nature		Montant
23 – 2312 – 511 – PARCS	Régularisation RAR		- 73 001.04 €
21 – 2188 – 321 - TROUILLET	Régularisation RAR		-8 352.00 €

23 - 2315 -847 - SECURITE	Régularisation RAR		-17 134.01 €
23 - 2312 - 511 - PARCS - 626	Opération 626		+ 73 001.04 €
23 - 2313 - 321 - TROUILLET - 635	Opération 635		+8 352.00 €
23 - 2315 -847 - SECURITE - 634	Opération 634		+17 134.01 €
23 - 2313 - 211 - CEZANNE - 639	Opération Cézanne		-561 039.21€
		TOTAL	-561 039.21€

RECETTES :

Chapitre - article - référence fonctionnelle - analytique - opération	Nature		Montant
001 - 001 - 01 - 01	Report des résultats		- 1 561 039.21 €
16 - 1641 - 01 - 01	Emprunt		+1 000 000.00 €
021 - 021 - 01 - 01	Cession d'actif		-2 000.00 €
024 - 024 - 01 - 01	Cession d'actif		+ 2 000.00 €
		TOTAL	- 561 039.21€



- Oüi l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE la décision modificative n°1 au BP 2023 telle que présentée

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire
Daniel POMERET



Le secrétaire